



RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Avril - Juin 2025



Table des matières

I. Violence et violations des droits de l'homme	
1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme.....	6
1.2. Dynamiques des violences liées au mouvement « Bwa Kalé » et aux groupes d'autodéfense et leur impact sur les droits de l'homme.....	11
1.3. Dynamiques des violences liées aux opérations de police et usage excessif de la force	12
1.4. Commissaire du gouvernement de Miragoâne.....	14
1.5. Enlèvements	14
1.6. Violences sexuelles	15
1.7. Impact de la violence et exploitation des enfants par les gangs	16
1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels	16
II. Système judiciaire	
2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire.....	17
2.2. Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme	17
2.3. Procédures judiciaires engagées pour soutien aux gangs et trafic d'armes	17
2.4. Enquêtes sur les violences sexuelles.....	18
2.5. Lutte contre la corruption	18
2.6. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes	19
2.7. Sanctions internationales et procédures légales à l'étranger.....	19
2.8. Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers	19
III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile	
3.1. Soutien aux autorités publiques et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection	20
3.2. Appui aux forces de sécurité nationales et la MMAS	20

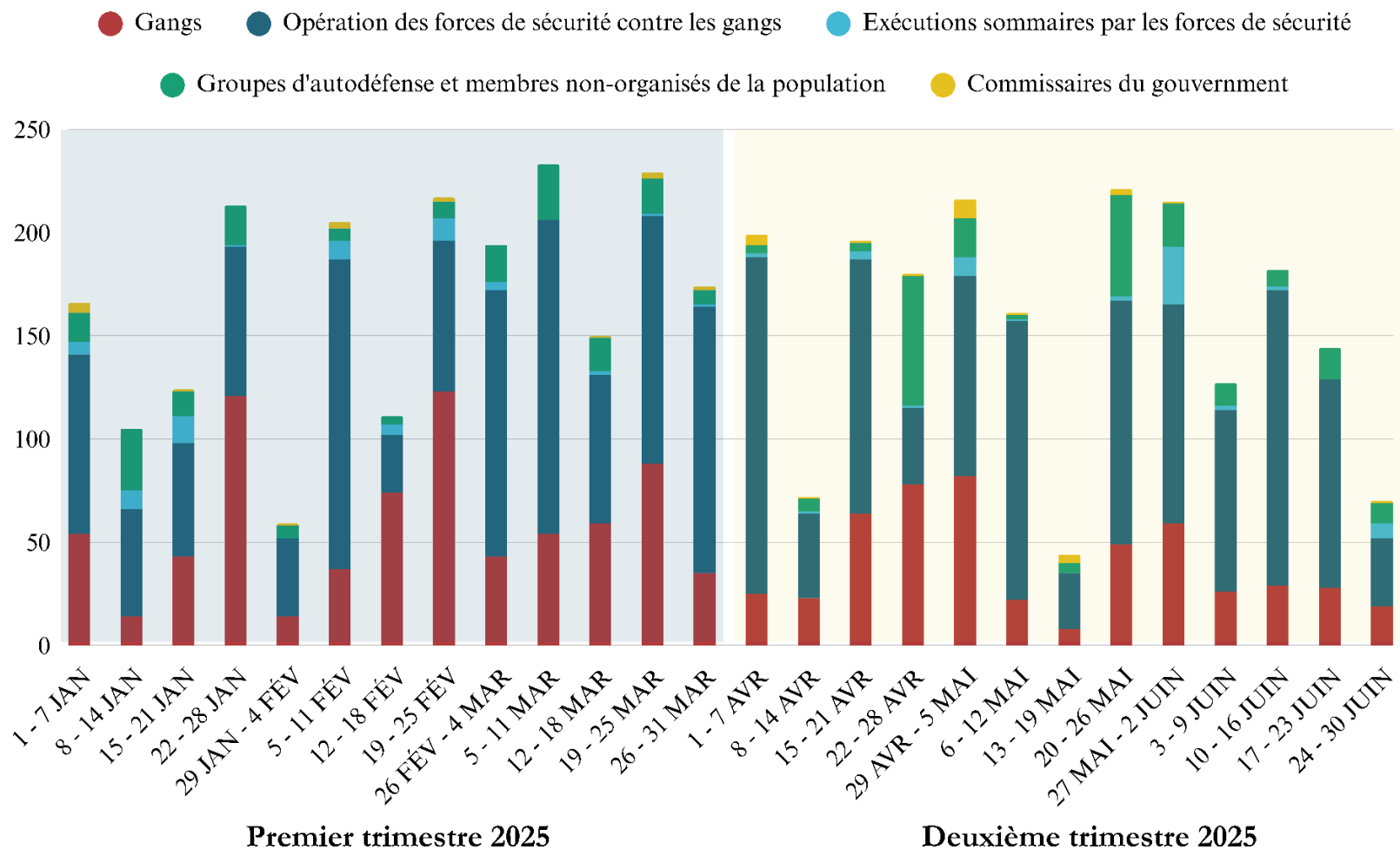
Points saillants

- 1 520 personnes ont été tuées et 609 blessées par des gangs (24%), des groupes d'autodéfense et des membres de la population (12%) et lors d'opérations des forces de sécurité (64%).
- Augmentation des opérations des forces de sécurité dans la capitale.
- Expansion des attaques des gangs dans le département du Centre et intensification dans le Bas Artibonite mais ralentissement de leur progression territoriale dans la capitale.
- La situation est restée très volatile dans la commune de Kenscoff.
- Meurtres, viols et enlèvements continuent d'être utilisés par les gangs pour soumettre les résidents vivant dans les zones sous leur contrôle ; 628 victimes de violences sexuelles et 185 victimes d'enlèvement recensés.
- 814 personnes ont été tuées et 449 autres ont été blessées lors des opérations des forces de sécurité, dont 36% par les drones explosifs. 15% des personnes touchées lors de ces opérations n'étaient pas associées aux gangs.
- 73 exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires ont été commises par des policiers (46) et par le commissaire du gouvernement de Miragoâne (27).
- Quatre éléments des forces de sécurité ont été tués et 11 autres ont été blessés.
- 1 300 000 personnes étaient déplacées en Haïti au 30 juin.
- Des pôles judiciaires spécialisés contre les crimes de masse et les violences sexuelles, ainsi que contre les crimes financiers, ont été officiellement créés.

Recommandations

- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, accélérer l'installation des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et les crimes financiers.
- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, accélérer la mise en œuvre effective du processus de *vetting* au sein de la police et traduire en justice les policiers accusés d'être impliqués dans des violations graves des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, renforcer et accélérer la mise en place un programme de prévention et de réhabilitation des mineurs impliqués dans les gangs.
- **Au gouvernement haïtien :** renforcer la cohérence et l'efficacité des forces de sécurité nationales dans leur lutte contre les gangs armés.
- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, y compris les acteurs humanitaires, renforcer la protection des populations à risque.
- **À la communauté internationale :** maintenir Haïti sur l'agenda international, renforcer et étendre le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) et accélérer son déploiement, conformément aux normes et standards en matière de droits de l'homme, telle que prévue par la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- **Aux États de la région :** renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022), 2699 (2023) et 2752 (2024) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui imposent un embargo sur les armes.

Personnes tuées et blessées par auteur et/ou contexte Janvier - Juin 2025



Carte 1 : Intensification de la violence criminelle dans le Bas Artibonite, le département du Centre et l'est de la zone métropolitaine de Port-au-Prince



I. Violence et violations des droits de l'homme

Selon le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), entre le 1er avril et le 30 juin 2025, au moins 1 520 personnes ont été tuées et 609 blessées dans le cadre de la violence des gangs, des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, ainsi que des opérations des forces de sécurité¹. Les hommes représentent 87 pour cent des victimes, les femmes 11 pour cent et les enfants 2 pour cent².

La grande majorité de ces incidents a été documentée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) (77 pour cent), suivie du département de l'Artibonite (16 pour cent) et du département du Centre (4 pour cent)³.

Ces incidents demeurent aussi largement attribuables à trois dynamiques majeures :

Par d'attaques perpétrées par les gangs	24%
Lors d'opérations des forces de sécurité menées contre les gangs, et exécutions sommaires impliquant des éléments de la police et le commissaire du gouvernement de Miragoâne	64%
Violences des groupes d'autodéfense et du mouvement de « justice populaire » appelé « Bwa Kalé »	12%

¹ Au cours du premier trimestre 2025 (janvier-mars), 1 617 personnes ont été tuées et 580 autres blessées. Lors du deuxième trimestre 2024 (avril-juin), 947 personnes ont été tuées et 434 autres blessées, tandis que lors du deuxième trimestre 2023 (avril-juin), 1 200 personnes ont été tuées et 369 blessées.

² 1 858 hommes, 236 femmes et 35 enfants.

³ La zone métropolitaine de Port-au-Prince continue de concentrer le plus grand nombre de victimes (79 pour cent), devant l'Artibonite (13 pour cent), les départements du Centre (4 pour cent) et du Sud (1 pour cent).

Les violences sexuelles perpétrées par des gangs armés se sont poursuivies, avec au moins 628 victimes recensées dans la capitale et le département de l'Artibonite.

Parallèlement, au cours de cette même période, au moins 185 personnes⁴ ont été enlevées contre rançon par les gangs, dont 63 pour cent dans le département de l'Artibonite et 37 pour cent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme

Le second trimestre a enregistré une certaine baisse des personnes tuées et blessées par les membres de gangs et un net ralentissement de leur expansion territoriale au sein de la capitale, par rapport au premier trimestre. En revanche, par un effet miroir, ils ont poursuivi et intensifié leurs attaques en dehors de la ZMPP, en particulier dans le Bas Artibonite et le département du Centre, où des villes comme Mirebalais et Saut d'Eau sont désormais sous le contrôle des gangs, de même que les principaux axes routiers en direction de la République dominicaine⁵.

⁴ 104 hommes, 78 femmes et trois enfants.

⁵ Pour plus des détails sur les dynamiques liées aux gangs dans le département de l'Artibonite voir BINUH-OHCHR (10 juillet 2025). « Intensification de la violence des gangs et des abus des droits humains en dehors de Port-au-Prince », disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-07/2025-july-artibonite-and-mirebalais-FR.pdf>



Département de l'Ouest : zone métropolitaine de Port-au-Prince

Principales attaques des gangs		
Localisation	Nombre de personnes tuées ⁶	Durée des attaques
Brooklyn (Cité Soleil, ZMPP)	22 personnes tuées	18 avril
Cité de la Crête à Pierrot (Petite-Rivière de l'Artibonite)	57 personnes tuées	30 avril
Wharf Jérémie (Port-au-Prince)	15 personnes tuées	28 mai

Commune de Delmas

Dans la commune de Delmas, les membres des gangs de *Delmas 6*, *Les Argentins*, *Simon Pelé* et *Tokyo* ont tué 22 personnes (17 hommes et cinq femmes) et blessé deux hommes.

Ils ont surtout ciblé des individus soupçonnés de collaborer avec la police. D'autres personnes ont été tuées de manière indiscriminée, soit en représailles aux opérations policières, soit en raison de l'impunité totale dont les gangs jouissent dans les quartiers sous leur contrôle. À titre d'exemple, le 8 mai, cinq femmes et deux hommes qui revenaient d'une soirée festive ont croisé des membres du gang de *Simon Pelé* qui saccageaient et vandalisaient une concession automobile située sur la Route de l'Aéroport, dans le quartier de Simon Pelé. L'incident a été

d'une grande violence. Les cinq femmes ont été violées collectivement avant d'être abattues.

Il est à noter que deux agents de l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO) ont été tués, le 9 avril, lors d'une tentative d'enlèvement, également sur la Route de l'Aéroport.

Cette baisse relative des incidents dans cette commune, en comparaison du trimestre précédent, lorsque les gangs de *Delmas 6* et *Les Argentins* avaient lancé de violentes attaques contre les quartiers entre Delmas 17 et Delmas 30, pourraient s'expliquer par les opérations des unités spécialisées de la police, entamées depuis février et renforcées au cours du deuxième trimestre dans les quartiers de Delmas 19, 30, 32 et le long de la Route de l'Aéroport. Certaines de ces opérations, appuyées par des groupes d'autodéfense et par la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), ont non seulement empêché la progression des gangs, mais elles semblent également avoir réduit leurs activités criminelles dans ces zones.

Commune de Port-au-Prince

À l'instar des gangs opérant dans la commune de Delmas, ceux présents dans les quartiers de Gran Ravine, Martissant et Village-de-Dieu ont dû faire face à une intensification des opérations des forces de sécurité, ainsi qu'à une utilisation accrue de drones explosifs par les autorités. Si cette nouvelle dynamique les a empêchés d'étendre leur emprise territoriale, leurs membres ont néanmoins continué à commettre des abus contre les résidents vivant dans les quartiers déjà sous leur contrôle, tuant au moins 66 personnes (53 hommes, dix femmes et trois enfants) et en blessant 12 autres (huit hommes et quatre femmes).

La majorité de ces victimes (44) ont été tuées ou blessées par les gangs de *Gran Ravine* et de *Village-de-Dieu*, soit parce qu'elles étaient « accusées » d'avoir contesté leur autorité ou étaient soupçonnées de collaborer avec

⁶ À Cité Soleil, 22 personnes ont été tuées (15 hommes et sept femmes), à Cité de la Crête à Pierrot, 57 personnes tuées (35 hommes, 15 femmes et sept garçons) et à Wharf Jérémie, 15 tuées (tous des hommes).



la police ou avec des groupes d'autodéfense, soit, dans une moindre mesure, lors de fusillades indiscriminées visant des passants.

Poursuivant leurs abus, le 28 mai, les membres du gang de *Wharf Jérémie* ont égorgé 15 hommes âgés (entre 70 et plus de 80 ans), présentés comme des “sacrifices” lors d’une prétendue cérémonie vaudou organisée dans leur quartier. L’acte a été commis sur ordre de Monel Felix, alias « Micanor ». Après la cérémonie, les cadavres des victimes ont été brûlés⁷.

Communes de Croix-des-Bouquets et de Tabarre

Dans les communes de Croix-des-Bouquets et de Tabarre, très peu d’attaques impliquant des membres de gangs ont été documentés au cours du deuxième trimestre, à l’exception de deux incidents survenus en juin.

Le premier incident s’est déroulé à Tabarre, dans le quartier de Clercine 22, le 5 avril, au cours duquel le gang *Chen Mechan* a abattu cinq résidents, accusés de fournir des informations aux agents de la Brigade d’intervention motorisée (BIM), déployés dans la zone. Les victimes se trouvaient chez elles lorsque les membres du gang ont pénétré dans leur domicile. Lors de cette attaque, les membres du gang ont également saccagé une dizaine de maisons.

Le second incident concerne un affrontement qui a opposé les gangs de *Chen Mechan* et des *400 Mawozo*, le 6 juin, autour d’un poste de contrôle, à Lilavois (Croix-des-Bouquets). Au cours des échanges de tirs, deux hommes et une femme ont été tués par des balles perdues, alors qu’ils se trouvaient à l’intérieur de leur habitation, à Santo 25, et neuf habitations ont été incendiées. Le lendemain, des éléments du gang des *400 Mawozo* sont retournés dans le quartier de Santo 25 et ont brûlé une maison dans laquelle se trouvaient une fille de 15 ans et ses parents. Les victimes sont mortes dans l’incendie.

⁷ En décembre 2024, au moins 207 autres personnes ont été tuées sous les ordres du chef de gang de Wharf Jérémie. La majorité des victimes étaient des personnes âgées, accusées par le chef du gang d’avoir pratiqué le vaudou et d’être responsables de la mort de son enfant. Voir, BINUH et HCDH (décembre

Plusieurs sources locales attribuent cette accalmie relative d’une part au fait que les gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan* ont instauré une gouvernance criminelle désormais profondément enracinée dans ces quartiers, au point qu’ils n’ont plus besoin de recourir à une violence physique et généralisée pour soumettre la population. D’autre part, un nombre important de leurs membres a été redéployé vers les communes de Mirebalais et de Saut-d’Eau (département du Centre) au cours de la période considérée.

Commune de Cité Soleil

Les gangs opérant à Cité Soleil ont intensifié le recours à la violence pour punir ou soumettre des habitants des quartiers sous leur contrôle. Dans ce contexte, entre avril et juin 2025, au moins 52 membres de la population ont été tués (31 hommes, 17 femmes et quatre enfants) et trois autres (un homme, une femme et un enfant) ont été blessés par les gangs de *Brooklyn*, de *Pierre VI* et de *Terre Noire*. Les victimes étaient accusées d’avoir commis des vols, ou d’avoir enfreint les règles imposées par les gangs.

À titre d’exemple, le 18 avril, 22 résidents du quartier de Brooklyn (15 hommes et 7 femmes) ont été tués par les membres du gang contrôlant cette zone, pour avoir participé à des actes de saccage et des vols dans la commune de Mirebalais (département du Centre), quelques semaines auparavant.

Dans certains cas, ces actes de « justice » perpétrés par les gangs ont été accompagnés de violences sexuelles à l’encontre de femmes et de filles. Ainsi, le 15 mai, deux femmes résidant dans le quartier de Simon Pelé ont été violées collectivement, puis abattues et leurs corps brûlés par des membres du gang contrôlant cette zone. Les victimes ont été appréhendées alors qu’elles revenaient d’une activité dans le quartier de Boston, récemment déclaré interdit aux habitants de Simon Pelé par le

2024). « Flash Report : 207 personnes exécutées par le gang de Wharf Jérémie (Port-au-Prince) », disponible sur : https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf



chef de gang, en raison de tensions entre les groupes qui contrôlent respectivement ces deux quartiers.

Communes de Carrefour et de Gressier

À l'instar des communes de Cité Soleil, Delmas et Port-au-Prince, les membres des gangs de *Ti Bois* et de *103 Zombies* – la cellule locale du gang *Grand Ravine* – ont eu recours à la violence contre des personnes soupçonnées de collaborer avec la police ou avec des groupes d'autodéfense, ou d'avoir désobéi aux normes imposées par ceux-ci. Il est important de noter que ces actes se sont produits dans plusieurs quartiers récemment conquis (au cours de l'année 2024) comme Bizoton, Brochette, Clémenceau, Grenade, Lamentin et Mahotière (Carrefour), ainsi qu'à Bois Lasalle, Macome, Mariani, Merger et Santo (Gressier).

Des incidents particulièrement préoccupants ont été documentés, au cours desquels des habitants en quête de « justice » ont remis aux membres de gang des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes criminels. Ainsi, le 26 mai, un homme ayant tué sa partenaire en pleine rue dans le quartier de Merger a été appréhendé par des résidents qui avaient assisté à la scène. Ces derniers l'ont conduit au fief du gang des *103 Zombies*, basé à Mariani, et l'ont livré aux membres du gang. L'homme a été interrogé, puis violemment battu par les membres du gang, avant d'être placé en « détention » dans un bâtiment utilisé par le groupe à cette fin. Sa libération a été conditionnée au versement d'une somme de 500 000 gourdes (3 800 USD).

Commune de Léogâne

À la suite des efforts menés par la police à la fin du mois de mars, avec l'appui de groupes d'autodéfense, la progression du gang des *103 Zombies* en direction de Léogâne a été ralentie⁸.

Bien que la situation demeure extrêmement tendue dans la zone, seuls deux incidents impliquant des gangs y ont été documentés au cours du deuxième trimestre. Le premier s'est produit le 2 avril, lorsqu'un membre

du groupe d'autodéfense du quartier de Jasmin a été tué par un membre du gang de *Ti Bois*, lors d'une attaque survenue au niveau du marché public de la zone. Aucune autre victime n'a été recensée au cours de cet incident. L'autre incident a eu lieu le 20 juin, lorsqu'un homme a été abattu par des membres du gang de *Ti Bois* pour avoir résisté au vol de sa motocyclette dans le quartier de Jasmin.

Commune de Pétion-Ville

La situation est demeurée relativement calme au cours du second trimestre, quand bien même les quartiers de la zone sud de Pétion-Ville, tels que Pernier, Torcel et la zone des Routes de frères, sont restés sous l'influence du gang *Krazé Baryè*.

Un incident a toutefois été documenté, le 29 mai, lorsque ce gang a envahi le quartier résidentiel de Vivy Michel, tirant des rafales d'armes automatiques dans toutes les directions. Lorsque de cette attaque, douze maisons ont été saccagées. Le déploiement rapide d'unités de la police a permis de repousser le gang, et aucune victime n'a été recensée.

Le 30 mai 2025, un autre incident particulièrement grave s'est produit dans des quartiers au sud de Pétion-Ville, impliquant cette fois-ci les gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan*, basés respectivement à Croix-des-Bouquets et à Canaan. Ce jour-là, ces deux gangs ont lancé une série d'incursions qui visaient principalement les forces de l'ordre et les groupes d'autodéfense, dans le but de restaurer le contrôle territorial du gang *Krazé Baryè*. Ce dernier avait été affaibli par des opérations policières menées depuis le 23 mai. Lors de cet affrontement avec la police, des membres du gang des *400 Mawozo* ont aussi ciblé la population de Pernier. À titre illustratif, ils ont pénétré dans une habitation et ont tué six membres d'une même famille, parmi lesquels figuraient quatre jeunes filles âgées de deux à 14 ans.

⁸ Entre janvier et mars, la cellule locale du gang avait intensifié ses attaques contre les populations de Bois Lassalle, Flon, Laferronay, La Saline, Nan

Geffrard, Mélier et Sousson. Ces attaques ont fait 30 morts et 14 blessés parmi la population locale.



Commune de Kenscoff

La situation est restée très volatile dans la commune de Kenscoff, en dépit des opérations des forces de sécurité, soutenues par la MMAS, qui ont néanmoins ralenti la progression des gangs⁹.

Au cours du trimestre, de nouvelles attaques ont été menées par les gangs de *Gran Ravine* et de *Village de Dieu* dans les localités de Belot, Godet, Furcy, Kenscoff 77, Platon Café et Viard, faisant au moins 28 morts parmi la population locale (19 hommes et neuf femmes). Les victimes ont été tuées alors qu'elles se trouvaient à l'intérieur de leur domicile ou alors qu'elles travaillaient dans les champs. Lors d'un incident documenté le 24 avril, quatre hommes retenus en otage dans la zone de Viard ont été abattus par des membres du gang de *Village de Dieu*. Leur mort a été filmé, puis diffusé sur les réseaux sociaux.

Les gangs ont aussi ciblé les propriétés qui pour certaines appartiennent à des membres de l'élite politique et économique haïtienne. Entre avril et juin, plus de 70 maisons et résidences ont ainsi été détruites.

Le 9 mai, le commissariat de Furcy a également été attaqué et temporairement occupé par les gangs, avant qu'un déploiement des unités spécialisées de la police ne les déloge, quelques heures plus tard.

Département de l'Artibonite

Dans le département de l'Artibonite, la fin du mois d'avril a été marquée par une nette recrudescence des attaques menées par le gang de *Gran Grif*, notamment dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite. Cette intensification de la violence contraste fortement avec les trois premiers

⁹ Entre le 27 janvier et la fin du mois de mars, les gangs de *Grand Ravine*, *Ti Bois* et *Village de Dieu* avaient lancé plusieurs attaques contre différentes localités de la commune de Kenscoff. Lors de ces attaques, au moins 262 personnes ont été tuées et 66 autres ont été blessées. Pour plus de détails, voir BINUH et HCDH (avril 2025). « Flash Report - Au moins 262 personnes tuées et 66 autres blessées et un lourd bilan humanitaire lors des attaques de gangs visant à étendre leur contrôle territorial sur Kenscoff et Carrefour », disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-04/events-Kenscoff-unofficial-translation-1-fr.pdf>

mois de l'année, durant lesquels la situation était restée relativement calme en raison du déploiement des forces de sécurité et de la MMAS depuis la fin 2024. Cependant, faute de ressources logistiques et de personnels, les forces de sécurité n'ont pas pu maintenir leur position et reprendre pleinement le contrôle de la commune de Petite Rivière de l'Artibonite. Le gang *Gran Grif* a ainsi eu le temps de se réorganiser pour lancer de nouvelles attaques contre plusieurs localités dans le Bas Artibonite, faisant au moins 116 morts (82 hommes, 24 femmes et dix enfants) et 62 blessés (50 hommes et 12 femmes).

L'attaque la plus violente a eu lieu le 30 avril, à Cité de la Crête à Pierrot (Petite Rivière de l'Artibonite) au cours de laquelle au moins, 57 personnes ont été abattues (35 hommes, 15 femmes et sept garçons). La majorité des victimes se trouvait à l'intérieur de leur habitation. Poursuivant son offensive, le gang a pris pour cible la base conjointe des forces de sécurité et de la MMAS de Ségur, établie à quelques kilomètres de là. Faute de ressources pour assurer leur défense, les forces de sécurité ont été contraintes d'abandonner le site et de se replier vers le commissariat du centre-ville de Petite Rivière de l'Artibonite¹⁰.

Au 30 juin, plus de 92 300 personnes avaient été déplacées en raison des violences liées aux gangs dans le Bas Artibonite¹¹.

Département du Centre : communes de Mirebalais et Saut d'Eau

Au cours du deuxième trimestre, les gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan* ont poursuivi leur expansion territoriale dans le département du Centre, après avoir mené leurs premières offensives, à la fin du mois de mars 2025, contre les localités de Trianon, Terre Rouge, le centre-ville de

¹⁰ Pour plus des détails sur les dynamiques liées aux gangs dans le département de l'Artibonite voir BINUH et HCDH (10 juillet 2025). « Intensification de la violence des gangs et des abus des droits humains en dehors de Port-au-Prince », disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-07/2025-july-artibonite-and-mirebalais-FR.pdf>

¹¹ Organisation internationale pour les migrations (OIM) (3 juin 2025). « Haiti - Information sheet on the displacement situation in Haiti - Round 10 (June 2025) », disponible sur <https://dtm.iom.int/fr/node/53226?close=true>



Mirebalais et la commune de Saut-d'Eau. Cette prise de contrôle a été facilitée par la fuite ou l'absence des services de l'État.

Selon des sources locales, en plus de contrôler les points d'entrée et de sortie des localités, les gangs ont prétendu organiser des actions dites « sociales » à Mirebalais, telles que des campagnes de nettoyage des rues, la peinture des façades des habitations et des fêtes. Cependant, selon ces mêmes sources, la majorité des habitants de Mirebalais ayant fui la ville, les gangs ont incité des résidents de quartiers de la ZMPP sous leur contrôle, à venir participer à ces activités. Une fois ces activités terminées, ils sont repartis dans leurs quartiers respectifs.

Pendant quelques jours, au cours du mois d'avril, les membres de gangs ont aussi occupé les locaux d'une radio locale, appelée « Radio Panic FM », qu'ils ont rebaptisée « Taliban FM » en référence au gang de *Canaan*, qui se surnomme lui-même « les Talibans ». Cette radio a alors diffusé des messages de propagande et de la musique hip-hop faisant l'éloge des gangs et de la violence. À l'heure actuelle, la radio ne fonctionne plus, les gangs ayant volé les équipements pour les ramener à *Canaan*.

Enfin, le 8 juin 2025, ces gangs ont saccagé, puis incendié, le marché public de Mirebalais, l'un des principaux centres d'activités économiques du département du Centre. Aucune victime n'a été signalée, le marché, tout comme l'ensemble de la ville, ayant été abandonné par les résidents.

Ce climat de violence, combiné à la faiblesse des réponses sécuritaires et des enjeux politiques locaux, a conduit la population de la zone à provoquer des troubles à l'ordre public. Ainsi, les 13 mai et 17 juin, des habitants de Domond, Péligre et d'autres localités limitrophes de

Mirebalais ont occupé à deux reprises la centrale hydroélectrique de Péligre (Mirebalais) pour protester contre « l'inaction du gouvernement », provoquant d'importantes coupures d'électricité pendant plusieurs jours, dans le département du Centre ainsi que dans la capitale. Lors de la prise de la centrale le 17 juin, les protestataires ont causé des dommages particulièrement importants, notamment par la destruction de pylônes électriques¹².

Au 30 juin 2025, plus de 147 000 personnes déplacées avaient été recensées dans le département du Centre, représentant une augmentation de plus de 118 pour cent par rapport à la dernière évaluation, effectuée en décembre 2024¹³.

1.2. Dynamiques des violences liées au mouvement « Bwa Kalé » et aux groupes d'autodéfense et leur impact sur les droits de l'homme

Au cours du deuxième trimestre 2025, au moins 233 personnes¹⁴ ont été tuées par des groupes d'autodéfense ou des membres de la population, soit pour protéger leurs quartiers ou leurs localités, soit dans le cadre du mouvement de « justice populaire », connu sous le nom de *Bwa Kalé*. La majorité des cas ont été enregistrés dans la ZMPP (46 pour cent), suivie par les départements de l'Artibonite (45 pour cent) et du Centre (4 pour cent).

Dans la ZMPP, les groupes d'autodéfense ont permis, en l'absence de réponse des forces de sécurité, une protection relative de certains quartiers résidentiels tels que Bourdon, Canapé-Vert, Pacot et Turgeau, devant les offensives soutenues des gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu*¹⁵, tout en commettant de nombreux abus des droits de l'homme.

¹² Pour plus des détails sur les dynamiques liées aux gangs dans le département du Centre voir BINUH et HCDH (10 juillet 2025). « Intensification de la violence des gangs et des abus des droits humains en dehors de Port-au-Prince », disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-07/2025-july-artibonite-and-mirebalais-FR.pdf>

¹³ Organisation internationale pour les migrations (OIM) (3 juin 2025). « Haiti — Information sheet on the displacement situation in Haiti — Round 10 (June 2025) », disponible sur <https://dtm.iom.int/fr/node/53226?close=true>

¹⁴ 201 hommes, 30 femmes et deux enfants

¹⁵ Le 23 avril, dans le quartier de Pacot, un incident a opposé le groupe d'autodéfense de Canapé Vert aux membres des gangs de *Gran Ravine* et de *Village de Dieu*, qui tentaient d'implanter une cellule. Les échanges de tirs ont causé la mort de 40 membres de gangs et six membres du groupe d'autodéfense, dont deux membres des Forces Armées d'Haïti (FAd'H). Les membres des gangs ont mutilé les corps des membres du groupe d'autodéfense, les décapitant



Certaines victimes ont été accusées d'appartenir à des gangs simplement parce qu'elles n'étaient pas connues des membres des groupes d'autodéfense, tandis que d'autres ont été tuées par des balles perdues parce qu'elles se trouvaient dans des zones visées par des attaques ciblant des membres de gangs. À titre illustratif, le 30 avril, six personnes d'une même famille, dont deux adolescents, ont été tuées, et deux autres blessées, par des balles perdues dans la cour de leur résidence à Delmas 75, lorsque le groupe d'autodéfense du quartier a ouvert le feu sur un groupe de trois membres présumés des *400 Mawozo* présents dans la zone. Ceux-ci ont été également tués.

Appuyés informellement ou composés par de membres actifs de la Police Nationale d'Haïti (PNH), les groupes d'autodéfense, à l'instar de celui du quartier de Canapé, sont devenus au fil des semaines des acteurs ayant des velléités politiques. En avril, le représentant du groupe de Canapé Vert a été en mesure d'organiser des manifestations bloquant une grande partie de la commune de Pétion-Ville.

Dans la région du Bas Artibonite, les groupes d'autodéfense sont restés particulièrement actifs face aux menaces posées par le gang de *Gran Grif*. Certains incidents se sont révélés particulièrement graves, ces groupes ayant adopté un mode opératoire similaire à celui des gangs. Par exemple, le 20 mai, au moins 55 personnes ont été tuées et dix autres blessées¹⁶ lors d'une attaque menée par une coalition des groupes d'autodéfense implantés dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite. Les victimes, qui vivaient dans la localité de Préval (Petite Rivière de l'Artibonite) ont été tuées à coups de machettes alors qu'elles assistaient à une cérémonie religieuse dans une église ou se trouvaient chez elles. Leurs corps ont ensuite été traînés dans la rue et brûlés. Les victimes,

avant de filmer la scène, qui a ensuite été diffusée sur les réseaux sociaux par les auteurs.

¹⁶ 55 personnes tuées (37 hommes et 18 femmes) et dix blessées (sept hommes et trois femmes)

¹⁷ D'autres facteurs auraient également contribué à cette situation, notamment l'intensification des opérations de sécurité menées en République dominicaine contre les trafics illégaux d'armes, la fermeture des points de passage frontaliers terrestres pour les flux de marchandises acheminés par la République

principalement des agriculteurs, étaient accusées de soutenir le gang *Gran Grif*.

Devant l'expansion des gangs dans le département du Centre, plusieurs incidents impliquant les groupes d'autodéfense de Hinche et de Mirebalais, connu sous le nom de « Back Feray » ont été documentés au cours des mois d'avril et de mai. Assistés par des membres de la population et des éléments des forces de sécurité, ces groupes ont tué au moins sept hommes accusés d'appartenir au gang *400 Mawozo* ou de représenter une menace pour les populations locales.

Enfin, des cas sporadiques de « justice populaire » ont eu lieu à Belle Anse, (département du Sud-est) et Les Cayes (département du Sud), ainsi qu'à Cap Haïtien (département du Nord).

1.3. Dynamiques des violences liées aux opérations de police et usage excessif de la force

L'intensification des opérations des forces de sécurité au cours du second trimestre a contribué¹⁷ à contenir l'expansion territoriale des gangs et empêcher que la commune de Pétion-Ville ne tombe sous leur emprise¹⁸, sans pour autant permettre la reprise de territoires déjà contrôlés par ces groupes. D'autres facteurs, notamment politiques ou économiques, pourraient également avoir joué un rôle dans cette évolution.

Toutefois, suivant une tendance observée au premier trimestre de 2025, le nombre de personnes tuées et blessées lors de ces opérations menées contre les gangs est demeuré extrêmement élevé.

dominicaine, en vue de leur réacheminement par les douanes portuaires, ainsi que le renforcement des barrages érigés par les groupes d'autodéfense le long des axes reliant la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) à la République dominicaine.

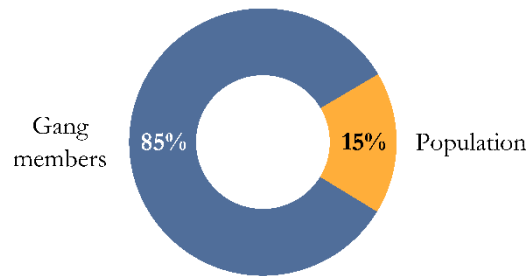
¹⁸ BINUH (avril 2025). « Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti », disponible sur http://binuh.unmissions.org/sites/default/files/quarterly_report_on_the_human_rights_situation_in_haiti_jan_-_march_2025.pdf



Ainsi, entre avril et juin, au moins 814 personnes ont été tuées et 449 autres blessées¹⁹, principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest) et dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite (département de l'Artibonite).

La majorité des victimes, soit 85 pour cent, étaient associées aux gangs, tandis que les 15 pour cent restants étaient des membres de la population, qui ont été touchés par des balles perdues alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur de leur domicile ou en train de vaquer à leurs activités quotidiennes dans la rue.

Victimes (meurtres et blessures) lors des opérations des forces de sécurité contre les gangs



De leurs côtés, au cours de ces opérations, les forces de sécurité ont enregistré quatre morts (deux officiers de police et deux militaires des Forces armées d'Haïti, FAd'H) et 11 blessés (huit policiers et trois militaires des FAd'H).

¹⁹ 814 personnes tuées (764 hommes, 47 femmes et trois enfants) et 449 blessées (410 hommes, 34 femmes et cinq enfants)

²⁰ 578 personnes tuées (531 hommes, 45 femmes et deux enfants) et 226 autres blessées (190 hommes, 31 femmes et cinq enfants).

²¹ Aucune communication officielle n'a été faite concernant l'existence, le mandat ou la composition de cette *Task Force*. Selon des sources journalistiques et d'organisations de droits de l'homme locales, cette *Task Force* serait coordonnée par le cabinet du Premier ministre, l'Unité de sécurité du ministre

Les forces de sécurité et les autorités ont utilisé deux modes opératoires pour mener ces opérations : les opérations au sol et l'emploi de drones explosifs.

Opérations au sol

Soixante-quatre pour cent des personnes tuées et blessées²⁰ l'ont été lors d'opérations menées au sol par les forces de sécurité.

À cet égard, les informations recueillies par le SDH indiquent un recours disproportionné à la force létale et un manque de mesures de précaution pour protéger la population par certaines unités spécialisées de la police, comme celles déployées à Carrefour Drouillard, Carrefour Vincent et Sarthe (Cité Soleil). Ces dernières tiraient de manière indiscriminée sans sortir de leurs véhicules blindés, lors des opérations.

Opérations des drones explosifs

Au cours du trimestre, une *Task Force* qui serait liée aux autorités gouvernementales²¹ a continué d'utiliser des drones explosifs pour lutter contre les gangs.

Selon les données du SDH, ces drones ont tué au moins 236 personnes et en ont blessées 223 autres²², soit près de 36 pour cent des victimes recensées lors des opérations des forces de sécurité. Au moins deux chefs de gang - Johnson André, alias « Izo » du gang *Village de Dieu*, et Renel Destina, alias « Ti Lapli » du gang *Grand Ravine* – ont été blessés lors d'attaques de drones menées respectivement en mars et juin.

Toutes les personnes tuées et blessées seraient des membres de gangs, à l'exception de six membres de la population. En effet, lors d'une

(USPM) et de l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN), sans implication des forces de sécurité sur le terrain. Voir, entre autres, Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) (12 juin 2025), « Réseau National de Défense des Droits Humains », disponible sur <https://web.rnddh.org/30eme-anniversaire-de-la-police-nationale-dhaiti-pnh-le-rnddh-salue-la-lutte-des-policiers-eres-pour-le-retablissement-de-la-securite/>

²² 236 personnes tuées (233 hommes, deux femmes et un enfant) et 223 blessées (220 hommes et trois femmes).



opération menée le 21 juin dans le quartier de Martissant 2A, deux femmes ont été tuées et sept autres personnes (quatre hommes et trois femmes) ont été blessées. L'une des femmes tuées, âgée de 53 et mère de trois enfants, a été atteinte alors qu'elle vendait ses produits dans la rue. La seconde victime, âgée de 47 ans et mère d'un enfant, a été tuée à l'intérieur de son domicile, où deux membres de gangs, poursuivis par un drone, s'étaient réfugiés.

Le mode opératoire des drones explosifs a également évolué au cours du trimestre. En avril et mai, les frappes de drones ont touché plusieurs communes de la capitale (Croix-des-Bouquets, Kenscoff, Port-au-Prince et Tabarre). Toutefois, à partir de mai, leur usage est devenu plus ciblé avec une majorité des frappes concentrées à Port-au-Prince, notamment dans les quartiers de Martissant, Pacot et Village de Dieu. Enfin, en juin, les drones semblent avoir été utilisés de manière plus intégrée aux opérations au sol des unités spécialisées de la police, tout en restant en dehors du contrôle de la hiérarchie policière. L'une de ces opérations, menée à la mi-juin dans le centre-ville de Port-au-Prince, aurait aussi bénéficié de l'appui de tireurs d'élite ou *snipers* – postés sur les toits de bâtiments.

Dans certaines situations, craignant l'usage des drones armés, des membres de gangs se sont repliés dans leurs bastions, tandis que d'autres ont été exécutés par leur chef en tentant de quitter le groupe. Le SDH a aussi été informé que plusieurs chefs de gangs ont tenté de se procurer ou d'utiliser des drones explosifs.

Exécutions sommaires

Parallèlement aux opérations menées par les forces de sécurité, certains éléments de la police ont continué à être impliqués dans des violations des droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires. Au cours

du trimestre, au moins 46 personnes²³ auraient été sommairement exécutées par des unités spécialisées de la police. La majorité des cas, soit 89 pour cent des cas, ont eu lieu dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, principalement dans les communes de Delmas, Gressier et Port-au-Prince.

Certaines victimes ont été exécutées après que la population a alerté la police de leur présence dans les quartiers. À titre d'exemple, le 8 juin, un homme a été repéré par la population alors qu'il se cachait dans une maison à Santo, dans la commune de Gressier. Soupçonné d'être membre d'un gang, il a été signalé aux autorités. Alertés, des agents de l'UTAG sont intervenus et ont procédé à son interpellation. Il a ensuite été transporté à La Colline (Gressier), où il a été exécuté de plusieurs balles. Dans un autre cas, le 3 mai 2025, cinq femmes ont été exécutées à Delmas 19 par des agents de l'UTAG. Elles étaient « accusées » par les policiers d'être les compagnes de membres du gang de *Delmas 6*, et donc, de recueillir des informations pour leur compte.

1.4. Commissaire du gouvernement de Miragoâne

Le commissaire du gouvernement de Miragoâne, Jean Ernest Muscadin, a poursuivi ses exécutions extrajudiciaires, en toute impunité. Au cours de la période considérée, il a revendiqué avoir tué au moins 27 individus qu'il accusait d'être des membres de gang ou d'avoir commis des délits ou de crimes de droit commun. Depuis le début de 2022, ce magistrat a exécuté au moins 83 personnes dans les communes de Fonds des Nègres et Miragoâne (département de Nippes) et les communes des Cayes et Saint Louis du Sud (département du Sud)²⁴.

1.5. Enlèvements

Entre le 1er avril et le 30 juin 2025, au moins 175 personnes²⁵ ont été enlevées contre rançon par des gangs. Il est important de rappeler qu'un

²³ 39 hommes et sept femmes

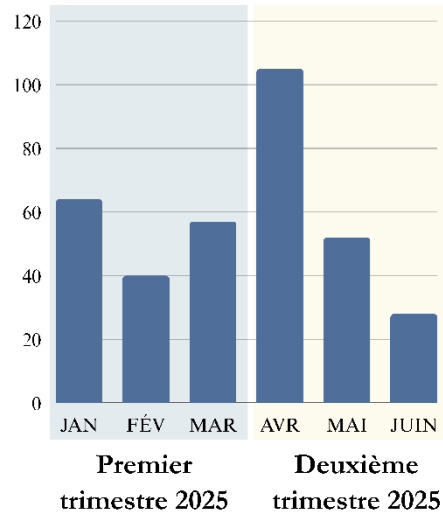
²⁴ Le 8 octobre 2024, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, ont adressé une communication au gouvernement d'Haïti concernant l'implication de M. Muscadin dans des exécutions extrajudiciaires et sommaires, lui demandant de prendre toutes les mesures

nécessaires pour y mettre fin immédiatement. Communication ALHTI2/2024 2/2024, disponible sur <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=29378>

²⁵ 98 hommes, 74 femmes et trois enfants

certain nombre de ces enlèvements échappent au mécanisme d'observation du SDH, dans la mesure où les familles des victimes ne les rapportent pas à la police et optent pour négocier directement leur libération avec les ravisseurs.

Enlèvements, janvier-juin 2025



Comme lors des périodes précédentes, la majorité des cas, soit 62 pour cent, a été documentée dans le département de l'Artibonite, principalement dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite. Les victimes ont été enlevées alors qu'elles circulaient à bord de véhicules de transport en commun ou se trouvaient à leur domicile, lors d'attaques menées par le gang *Gran Grif* contre leur localité.

Le reste des enlèvements, soit 38 pour cent des cas, s'est produit dans la ZMPP. La majorité de ces enlèvements a été attribué aux gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu*. La plupart des victimes se trouvaient à bord de véhicules de transport en commun ou dans des embarcations naviguant le long de la côte, afin d'éviter les barrages des gangs,

²⁶ Cinq hommes et 15 femmes

lorsqu'elles ont été attaquées. À titre d'exemple, le 9 mai, 20 personnes²⁶, dont 15 marchandes et cinq membres d'équipage, voyageant dans un voilier, ont été enlevées par le gang de *Grand Ravine* non loin de Mariani (commune de Gressier). D'autres cas ont été documentés à Cabaret, Cité Soleil et Delmas. Lors de ces incidents, les victimes étaient à leur domicile ou leur lieu de travail, à l'instar de quatre enseignants qui ont été enlevés à l'intérieur d'une école à Cabaret, le 14 juin.

1.6. Violences sexuelles

Malgré le sous-signalement persistant des violences sexuelles en raison de la peur des représailles, de la stigmatisation sociale et du manque de confiance envers les institutions policière et judiciaire, le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA), mis en place en Haïti par BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) depuis août 2024, a enregistré au cours du trimestre 610 incidents impliquant 628 victimes de violences sexuelles (588 femmes, 38 filles et deux garçons)²⁷.

Les gangs ont eu recours de façon systématique au viol collectif, qui constitue désormais la forme prédominante des violences sexuelles (85% des incidents rapportés). Des victimes ont aussi été soumises à l'esclavage sexuelle. Un cas illustratif a été signalé dans la commune de L'Estère (département de l'Artibonite) où deux mineures, âgées de 14 et 16 ans, ont été forcées à avoir des relations sexuelles non consenties avec des membres du gang pendant plusieurs jours. Les victimes de ce type d'exploitation sexuelle, souvent issues de familles vulnérables, sont ciblées par ces individus armés qui usent de leur pouvoir, de l'intimidation et de la peur pour instaurer une emprise sur les mineures.

À l'instar des périodes précédentes, les victimes ont souvent été agressées à l'intérieur de leur domicile, où les gangs se sont introduits de force, mais aussi dans la rue, alors qu'elles marchaient à pied, ou dans les transports en commun. Dans certains cas, les victimes ont été tuées après avoir été violées comme ce fut le cas, en avril, lorsque plusieurs femmes, enlevées alors qu'elles se trouvaient à bord d'un véhicule de transport en

²⁷ Ce nombre représente une augmentation de 88 pour cent pour cent par rapport au trimestre précédent, avec 333 survivantes documentées



commun à Gressier. Les victimes ont ensuite été amenées dans le fief du gang pour y être violées. L'une des victimes a été retrouvée morte par balles le lendemain, tandis que les autres étaient toujours séquestrées à la fin du mois de juin.

1.7. Impact de la violence et exploitation des enfants par les gangs

Entre le 1er avril et 30 juin, au moins 26 enfants ont été tués (16 garçons et dix filles) et sept autres ont été blessés²⁸ (cinq garçons et deux filles) lors d'attaques de gangs, d'opérations de la police ou du fait d'actes de « justice populaire » perpétrés par des groupes d'autodéfense. Au cours de la même période, au moins trois garçons ont été enlevés par des gangs.

Selon les Nations Unies, au moins 302 enfants (256 garçons et 46 filles) avaient été victimes de recrutement par des gangs en Haïti en 2024²⁹. Il n'en demeure pas moins qu'il est extrêmement difficile de connaître avec précision le nombre d'enfants victimes de recrutement et d'exploitation par les gangs, principalement en raison des méthodes informelles de ces pratiques.

1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels

Au moins 410 résidences et autres bâtiments, dont six écoles, centres de santé et organisations non-gouvernementales locales, ont été saccagés, incendiés ou détruits par les gangs au cours du trimestre. L'Hôpital universitaire de Mirebalais (département du Centre), considéré comme l'un des piliers du système de santé haïtien en dehors de Port-au-Prince, a été contraint de fermer temporairement ses portes à la suite des

attaques menées par les gangs *400 Mawozo* et *Canaan* au courant du mois de mars. Au 30 juin, l'hôpital est toujours fermé.

À la fin du trimestre, les agences des Nations Unies et leurs partenaires estimaient qu'au moins 1 606 écoles étaient fermées en raison de l'insécurité liée aux gangs dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite, soit une augmentation de 647 établissements par rapport à janvier 2025. Au moins 84 de ces écoles accueillaient des personnes déplacées.

En plus des destructions de biens et des restrictions d'accès aux services essentiels, en juin 2025, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estimait qu'il y avait, à travers le pays, presque 1 300 000 personnes déplacées, dont 53 pour cent d'enfants, soit une augmentation de 24 pour cent par rapport à décembre 2024. Plus de 83 pour cent d'entre elles vivaient dans des familles hôtes, le reste étant abrité dans des sites de fortune³⁰. Pour la première fois, la majorité des personnes déplacées provenaient des zones rurales, traduisant une diversification des foyers de violence.

En dépit des contraintes d'accès liées à l'insécurité que ce soit dans la capitale ou dans les départements du Centre, les acteurs humanitaires nationaux et internationaux ont pu leur fournir une assistance en matière d'alimentation, de santé, d'abris, d'hygiène, d'éducation et de protection, bien que l'ampleur des besoins et de la crise humanitaire ait rendu la réponse largement insuffisante³¹.

II. Système judiciaire

Au cours du deuxième trimestre 2025, malgré le manque de ressources et des dysfonctionnements persistants du système judiciaire, des actes

²⁸ 26 enfants tués (16 garçons et dix filles) et sept autres blessés (cinq garçons et deux filles)

²⁹ Nations Unies (2025). « Les enfants et les conflits armés (A/79/878–S/2025/247) », disponible sur <https://docs.un.org/fr/A/79/878>

³⁰ Organisation internationale pour les migrations (OIM) (3 juin 2025). « Haïti — Information sheet on the displacement situation in Haïti — Round 10 (June 2025) », disponible sur <https://dtm.iom.int/fr/node/53226?close=true>

³¹ Voir, par exemple, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) « Haïti : Aperçu de la réponse humanitaire à l'échelle nationale - Rapport de situation No. 19 (1er - 30 juin 2025) », disponible sur https://reliefweb.int/attachments/625079df-eec0-4d32-8746-5bb6559f6add/Rapport%20de%20Situation%20humanitaire%20%28SitRep%20-%20Juin%202025_FR%20FINAL%20001.pdf



significatifs ont été posés par les autorités pour lutter contre l'impunité, la corruption et renforcer la reddition de comptes en matière de violations des droits de l'homme, malgré le fait que les enquêtes sur les cas dits emblématiques de violations graves des droits de l'homme n'aient enregistré aucun progrès.

2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire

Le 16 avril, le gouvernement a promulgué un décret créant deux pôles judiciaires spécialisés : l'un portant sur les crimes de masse y compris les violences sexuelles, et l'autre sur les crimes financiers. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) appuient les autorités haïtiennes pour l'installation de ces pôles depuis plusieurs années. Le gouvernement prévoit qu'ils soient pleinement opérationnels en octobre 2025.

En mai, des assises criminelles, avec et sans assistance de jury, ont été organisées dans la juridiction du Tribunal de première instance des Cayes (département du Sud). La première session, lancée avec l'appui du SDH, a traité 52 affaires impliquant 107 accusés. Cinq dossiers concernaient des cas de violences sexuelles, dont quatre viols (deux commis sur des mineurs) et une tentative de viol.

Le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rouvert ses portes, désormais relocalisé dans un nouveau bâtiment situé à Puits-Blain (Port-au-Prince). Son fonctionnement avait été fortement perturbé après que le Palais de justice, situé au Bicentenaire, ait été attaqué et vandalisé en 2022 par les gangs de *Gran Ravine* et de *Village de Dieu*. Afin de faciliter la reprise de ses activités, le SDH a fourni des équipements de bureau et du matériel informatique aux magistrats et au personnel judiciaire.

³² Prophane Victor fait l'objet de sanctions internationales imposées par les Nations Unies, Canada, le Royaume Uni, l'Union européenne et les États-Unis en raison de son implication présumée dans le soutien aux gangs en Haïti.

2.2. Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme

Aucune avancée n'a été enregistrée dans les affaires liées aux massacres de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel Air (2019), ainsi qu'au meurtre de Monferrier Dorval (2020), l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince.

En mai, les audiences ont repris dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021. Parmi les accusés entendus lors de cette audience figuraient un ancien policier et d'anciens membres de l'armée colombienne, en détention depuis 2021.

L'enquête sur le massacre à Wharf Jérémie (Port-au-Prince) s'est poursuivie, au cours du trimestre, avec l'audition d'une trentaine de victimes par le juge d'instruction en charge de l'affaire. Cependant, aucune arrestation n'a été effectuée à ce jour. En décembre 2024, au moins 207 personnes avaient été tuées en quelques jours par les membres du gang de *Wharf Jérémie*.

2.3. Procédures judiciaires engagées pour soutien aux gangs et trafic d'armes

En avril, le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de première instance de Port-au-Prince a procédé aux auditions de l'ancien député Prophane Victor³², d'un ancien directeur de la Caisse d'assistance sociale (CAS) et d'une ancienne directrice générale du Service national de gestion des résidus solides (SNGRS), arrêtés et en détention depuis en janvier 2025, pour leur présumé soutien financier et logistique à plusieurs gangs.

En juin, le Commissaire a poursuivi ses actions en annonçant le gel des comptes bancaires appartenant à des individus sanctionnés par les Nations Unies pour leur soutien aux gangs³³. Parmi ces individus figurent Prophane Victor et plusieurs chefs de gangs.

³³ Le gel des avoirs a été ordonné en application des résolutions 2653, 2700 et 2752 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que du décret du 30 avril 2023 sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive en Haïti.



Par ailleurs, une autre instruction a été ouverte contre un ancien député de Kenscoff, poursuivi pour complot contre la sécurité de l'État, financement d'organisations criminelles, complicité d'assassinat et association de malfaiteurs.

Dans le cadre de l'affaire de trafic d'armes et de munitions impliquant l'Église épiscopale d'Haïti, datant de 2022, en juin, la cour d'appel de Port-au-Prince a rendu, en juin, un arrêt annulant l'ordonnance de non-lieu pour 15 prévenus, prononcée en septembre 2023 par le juge d'instruction en charge de l'enquête. Cet arrêt ordonne l'ouverture d'une nouvelle instruction, dans le cadre de laquelle chaque accusé devra être auditionné par un nouveau juge d'instruction.

En mars et avril, la Police Nationale d'Haïti (PNH) a mené une série d'opérations pour lutter contre le trafic d'armes et de drogue. Six individus ont été arrêtés pour trafic d'armes et de munitions au Cap-Haïtien et Saint-Raphaël (département du Nord) ainsi qu'à Hinche (département du Centre). Deux autres personnes ont été arrêtées pour trafic de drogue, respectivement aux Gonaïves (Artibonite) et dans le département du Sud-Est. À la suite de leur arrestation, les six individus ont été transférés à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) à Port-au-Prince. Ces individus seraient impliqués dans la contrebande d'armes à feu introduites en Haïti par la frontière avec la République dominicaine à Belladère (département du Centre).

2.4. Enquêtes sur les violences sexuelles

Appuyées par le SDH, les autorités haïtiennes continuent de poser des actes pour lutter contre les violences sexuelles à travers le pays.

Ainsi, selon la commission du ministère de la Justice et de la sécurité publique chargée de prioriser le traitement des affaires de violence sexuelle devant les tribunaux du pays, entre mars et avril 2025, 130 affaires de violences sexuelles étaient en cours d'enquête, dans 13 juridictions du pays (77 faisaient l'objet d'une instruction judiciaire et sept affaires avaient été classées).

Du même ordre d'idées, en avril, la Coordination nationale des affaires féminines et de genre (CNAFQG) et l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH) ont finalisé un protocole visant à garantir

une réponse judiciaire et disciplinaire aux allégations de violences sexuelles, survenues en février 2025 à Cité Soleil, impliquant des agents de la PNH. Un comité de suivi, composé de représentants de la CNAFQG, de l'Unité des crimes sexuels (ULCS) et du point focal VBG de la police de Tabarre, a été mis en place pour assurer la confidentialité, coordonner les entretiens avec les survivantes et superviser les plaintes jusqu'à leur renvoi. En avril, une survivante a été auditionnée et a déposé une plainte auprès de l'ULCS et de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).

En mai, financé par le gouvernement du Canada, le SDH a appuyé les formateurs de la PNH pour former plus de 62 enquêteurs dont 37 femmes, sur les techniques d'enquêtes sur les crimes sexuels. Organisées aux Cap-Haïtien et aux Cayes, les ateliers de formation ciblaient des points focaux VBG au sein de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et de la Section Départementale de Police Judiciaire (SDPJ), de neuf directions départementales et des commissariats de Grand Goâve, Léogâne et Petit Goâve. Ces ateliers ont renforcé les capacités des agents en matière d'enquête, de collecte de preuves et de prise en charge des survivantes. En parallèle, des sessions de sensibilisation ont été organisées par la police dans des sites de personnes déplacées internes, afin de promouvoir la prévention, le signalement et l'accès aux services spécialisés.

Afin d'améliorer la coordination entre les prestataires de services et la police, le SDH a aussi lancé en mai une première plateforme de coordination avec le commissariat de Pétion-Ville, visant à répondre aux besoins des survivantes et à améliorer l'orientation vers des services de soutien.

2.5. Lutte contre la corruption

En mai, l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) a soumis six rapports d'enquête aux autorités judiciaires, faisant état d'allégations de corruption impliquant d'anciens hauts fonctionnaires de l'administration publique, dont un ancien Protecteur du citoyen, ainsi que certains de ses proches. L'ULCC a également révélé l'existence d'un réseau de détournement de fonds au sein de la Direction de l'immigration et de l'émigration, ce qui a conduit à l'arrestation de trois fonctionnaires.



Au cours du trimestre, l’PULCC a aussi mené des enquêtes pour corruption impliquant un ancien directeur général de l’Office d’assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA), ainsi que des responsables du Centre de réception et de délivrance des documents d’identité (CRLDI) et du Centre des services d’identité, de l’enregistrement et des opérations foncières au sein de la Direction centrale départementale des impôts (DGI).

En appui aux efforts de lutte contre la corruption, le SDH a soutenu, entre avril et juin, une série de formations sur les audits sociaux dans huit départements. Au total, 98 organisations ont acquis des compétences en planification, collecte et analyse de données, afin de surveiller et signaler les irrégularités dans les projets et politiques publiques. Ces formations, réalisées en partenariat avec l’Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH), l’Institut Haïtien des Droits de l’Homme (IHDH) et le Bureau de la Protection du Citoyen (OPC), s’inscrivent dans le cadre du projet anti-corruption, financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF).

2.6. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 30 juin 2025, 7 163 personnes étaient détenues dans les prisons d’Haïti (7 613 en mars 2025). Quatre-vingt-deux pour cent des détenus étaient en détention provisoire (83 pour cent au cours du premier trimestre de 2025). Les conditions de détention en Haïti restent inhumaines et dégradantes en raison de la surpopulation et du manque de nourriture, d’eau potable et de soins médicaux. Au second trimestre 2025, 62 détenus sont décédés, la plupart en raison du manque de soins, de l’insalubrité des cellules, d’une alimentation insuffisante et d’un accès limité à l’eau potable.

En mai, le ministre de la Justice et de la Sécurité publique a annoncé le projet du gouvernement de construire trois nouveaux établissements pénitentiaires dans les départements du Centre, du Nord et du Sud, conformément aux normes internationales. Ces infrastructures visent à réduire la surpopulation carcérale et à améliorer les conditions de détention, tout en renforçant la sécurité pénitentiaire à la lumière des attaques perpétrées par des gangs contre plusieurs prisons du pays (à

Cabaret, Port-au-Prince et Croix-des-Bouquets en 2023 et 2024, ainsi qu’à Mirebalais en mars 2025).

2.7. Sanctions internationales et procédures légales à l’étranger

Au 30 juin 2025, 35 personnes avaient été sanctionnées par le Canada, 15 par les États-Unis, neuf par le Royaume-Uni et dix par l’Union européenne (UE), pour des actes portant atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Haïti, ainsi que dans de graves violations des droits de l’homme. En outre, à cette date, sept personnes ont été sanctionnées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le 2 avril, le département d’État des États-Unis a annoncé la désignation de la coalition *Viv Ansanm* et du gang *Gran Grif* en tant qu’organisations terroristes étrangères. Cette désignation criminalise la fourniture de tout soutien matériel, et permet la mise en œuvre de mesures financières ainsi que de sanctions en matière d’immigration, telles que le gel des avoirs et l’interdiction d’entrée aux États-Unis pour les personnes ayant des liens avec une organisation désignée.

Le 17 mai, Germaine Joly, ancien chef du gang *400 Mawozo*, a été condamné à 35 ans de prison à Washington D.C., où il était jugé pour l’enlèvement de 16 missionnaires américains en octobre 2021. Il avait été arrêté en 2018 en Haïti, puis extradé vers les États-Unis en mai 2022. Il avait déjà été condamné en 2024, à 35 ans de prison pour blanchiment d’argent, contrebande d’armes et de munitions des États-Unis vers Haïti.

2.8. Enquêtes sur des violations des droits de l’homme commises par des policiers

Au cours du trimestre, l’Inspection Générale de la Police Nationale d’Haïti (IGPNH) a ouvert des enquêtes sur 22 incidents, impliquant un possible usage illégal de la force par la police et ayant la mort et les blessures de 29 personnes. Ces cas lui avaient été transmis par le SDH au cours du Au 30 juin, aucune enquête sur ces cas n’avait été clôturée.



III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

Au cours du deuxième trimestre 2025, malgré un climat persistant d'insécurité et de violence, le SDH a poursuivi son appui technique aux institutions publiques et aux organisations de la société civile. Cet appui a porté sur le renforcement de leurs capacités en matière de promotion des droits de l'homme, d'amélioration de l'accès à la justice, de lutte contre la corruption et de consolidation d'une culture de paix et de gouvernance démocratique.

3.1. Soutien aux autorités publiques et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection

Engagement civique

Tout au long du trimestre, avec le financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix des Nations Unies (PBF), le SDH a soutenu des « Clubs de paix et d'intégrité » dans des 17 écoles à travers Haïti, dont trois dans la capitale. Au total, 321 élèves (153 garçons et 168 filles), y ont participé. Ce projet, mis en œuvre en partenariat avec des organisations de la société civile, a permis aux jeunes de renforcer leur compréhension et leur engagement sur des thèmes tels que la participation citoyenne, les droits humains et la justice.

Le SDH, en collaboration avec l'organisation Gouvernance Group, a aussi appuyé des initiatives locales des jeunes visant à promouvoir la paix et le respect des droits humains dans les zones rurales. En juin, 38 initiatives ont été lancées à travers les dix départements du pays, et ont bénéficié à plus de 760 jeunes (304 hommes et 456 femmes). Entre avril et juin, le SDH, avec le soutien de l'Union européenne, a mené un programme de renforcement des capacités, destiné aux défenseurs des droits de l'homme. Vingt-huit organisations des droits humains ont été formées sur diverses thématiques, dont les normes internationales en matière de droits humains et à leur application, le suivi et la documentation des violations des droits de l'homme, les techniques de plaider, les violences sexuelles, la participation civique et l'action humanitaire.

Conflits fonciers

En avril, le SDH a organisé un atelier de concertation autour des facteurs endogènes de résolution des conflits fonciers en Haïti. Cet atelier, qui a rassemblé 58 participants provenant du ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), du parquet, du secteur notarial, des institutions professionnelles du secteur judiciaire et d'organisations de la société civile, a permis un échange sur les facteurs historiques, juridiques et actuels à l'origine de l'insécurité foncière. Les discussions ont mis en lumière la nécessité d'une approche intégrée combinant les dimensions techniques, juridiques, institutionnelles et sociales pour améliorer la gestion du foncier. Financée par l'Union européenne, l'initiative vise à identifier des mécanismes endogènes de résolution des conflits, en réponse aux limites du système judiciaire.

3.2. Appui aux forces de sécurité nationales et la MMAS

Au cours du trimestre, le SDH a appuyé le Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme (CARDH) dans l'organisation d'une série de tables rondes entre les forces de sécurité et les organisations de défense des droits humains, afin d'aborder des thématiques liées aux enjeux de sécurité et droits de l'homme.

Dans le cadre de son mandat de suivi et d'enquête, le SDH a suivi 50 opérations conjointes menées par les forces de sécurité haïtiennes avec le soutien de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS). Ce mécanisme a permis de vérifier qu'aucune violation des droits humains n'a été imputée à la MMAS au cours de ces opérations. Les conclusions ont été analysées en coordination avec la direction de la MMAS dans le cadre d'un mécanisme conjoint d'évaluation, afin d'alimenter la planification opérationnelle et de renforcer les dispositifs de protection.

En avril et mai, le SDH a formé 117 éléments nouvellement déployés de la MMAS sur le respect des droits humains, l'usage de la force, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que la prise en charge des enfants associés aux gangs. Une session spécifique sur la protection des femmes et des enfants, axée sur les violences sexuelles et l'intégration du genre dans les opérations, a également été organisée. Par ailleurs, le SDH a mené des consultations avec la société civile et les



défenseurs des droits humains pour renforcer la confiance entre la MMAS et les populations. Ces formations ont bénéficié des contributions du cadre institutionnel des Nations Unies pour la Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA), de Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).